

ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Commun à tous les lots

N° 971-PREF-SATPN-2025-AOO-AI-01

TYPE DE PROCÉDURE : APPEL D'OFFRES OUVERT

(Article R2124-2 du Code de la commande publique)

Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative
du code de la commande publique

Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire
du code de la commande publique, modifié

Arrêtés portant modification de la partie réglementaire du code de la commande publique,
publiés le 31/03/2019

Décret 2022-1683 du 28 décembre 2022

Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du CCAG/FCS

Marché de fournitures et de services (FCS)

Marché relatif au nettoyage, à l'entretien des vitres et la fourniture des consommables nécessaires
au bon fonctionnement des locaux administratifs et des services de la police nationale basés en
Guadeloupe et à Saint-Martin.

ANNÉE 2025

**DATE DE DÉPÔT DES PLIS (CANDIDATURES/OFFRES) : AU PLUS TARD
LE MARDI 25 FEVRIER 2025 A 12 H 00 PRÉCISES, HEURE LOCAL DE GUADELOUPE.**

SOMMAIRE

Pouvoir adjudicateur : préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe ou son représentant.....	4
I – ACHETEUR PUBLIC.....	4
1.1 – Désignation de l’acheteur public :.....	4
1.2 – Type d’acheteur public :.....	4
1.3 – Adresses auprès desquelles les documents peuvent être obtenus :.....	4
1.4 – Adresses à laquelle les offres doivent être envoyées :.....	4
II – OBJET DE L’ACCORD-CADRE.....	5
2.1 – Description.....	5
III – DÉSIGNATION DE L’ACHETEUR PUBLIC.....	4
3.1 – Décomposition de l’accord-cadre.....	4
3.2 – Modalités de soumission.....	6
3.3 – Tranches et variantes.....	6
3.4 – Langues de rédaction.....	6
3.5 – Unité monétaire.....	6
3.6 – Options.....	6
3.7 – Référence à la nomenclature européenne (CPV).....	6
3.8 – Type et procédure de passation.....	6
3.9 – Durée du marché :.....	6
3.10 – Visite des sites <i>obligatoires</i>	7
3.11 – Conditions d’exécution de l’accord-cadre.....	7
3.12 – Cautionnement et garantie exigés.....	7
3.13 – Délai de validité des offres.....	8
3.14 – Complément à apporter au cahier des charges.....	8
3.15 – Forme juridique de l’attributaire.....	8
IV – DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
4.1 – Retrait du dossier de consultation.....	8
4.2 – Contenu du dossier de consultation.....	9
4.3 – Modification de détail du dossier de consultation.....	9
V – CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	9
VI – PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	9
6.1 – Documents à produire.....	9
6.2 – Engagement.....	9
6.3 – Renseignements concernant la situation propre du fournisseur.....	10
6.4 Statut juridique et capacité professionnelle :.....	10
6.5 Capacités économique et financières	10
6.6 Conditions d’envoi et de remise des plis.....	10
6.7 – Date limite et heure limites de réception des candidatures des offres :.....	

VII – CRITÈRE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES	11
VIII – CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES	11
IX – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	12
X – JURIDICTION COMPÉTENTE	13

POUVOIR ADJUDICATEUR : préfet de la Région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe ou son représentant

I – ACHETEUR PUBLIC

1.1- Désignation de l'acheteur public :

Dénomination : Service administratif et technique de la police nationale (SATPN)	Cheffe du service administratif et technique de la police nationale
Adresse : 276 Allée Maurice Micau – BP 466	Code Postal : 97 108
Ville : Basse-Terre Cédex (Guadeloupe)	Pays : France
Téléphone SATPN : 0590 99 11 00	Télécopieur : 0590 81 17 39
Contact : <u>Partie administrative</u> : Bureau des marchés publics et de l'administration immobilière Tél : 0590 941 155 – 991 116 – 992 993 cel-immobiliere-satpn971@interieur.gouv.fr	Site dématérialisé de l'État : Dépôt des plis et correspondances devront être obligatoirement transmis par le biais du portail de l'État : Courrier électronique http://www.marches-publics.gouv.fr

Contact :

Monsieur MARIE-JOSEPH Joel

Mail : cel-immobiliere-satpn971@interieur.gouv.fr
gestion-tech-patrimoine-satpn971@interieur.gouv.fr

1.2 – Type d'acheteur public :

État

1.3 – Adresses auprès desquelles les documents peuvent être obtenus :

La plate-forme dématérialisée des achats de l'État – PLACE : <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site de la préfecture de la région Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité de disposer d'un environnement informatique suffisant pour être compatible avec certaines fonctions sensibles : chiffrement, téléchargement de fichiers volumineux, durée d'acheminement des plis électroniques.

Toute information erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur. Les frais d'accès au réseau Internet sont à la charge de chaque candidat.

1.4 – Adresse à laquelle les candidatures/offres doivent être envoyées

Adresse de dématérialisation du site de l'État « PLACE » - <http://www.marches-publics.gouv.fr>

II – OBJET DE L’ACCORD-CADRE

2.1 – Description

La présente consultation est un marché composite (marché ordinaire et un accord-cadre, mono attributaire) relatif au nettoyage, l’entretien des vitres et la fourniture des consommables nécessaires au bon fonctionnement des locaux administratifs et des services de la police nationale basés en Guadeloupe et à Saint-Martin.

Les prestations attendues sont décrites dans les tableaux d’engagement correspondant aux annexes des lots du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 – Décomposition de l’accord-cadre :

La consultation est allotie en **5 lots géographiques** :

Lot n°1 : site des Abymes

Service de la Direction de la Sécurité Intérieure

– DSI - Immeuble Grégas – Morne Boissard – 97 139 Les Abymes

Services de la Direction Territoriale de la Police Nationale

– SDRT - Immeuble Grégas – Morne Boissard – 97 139 Les Abymes

– SGR/BUDGET - Immeuble Grégas – Morne Boissard – 97 139 Les Abymes

– STPJ - Morne Vergain - 97139 LES ABYMES

– STRF - Morne Vergain - 97139 LES ABYMES

– CDI – Morne Vergain - 97139 LES ABYMES

– STPAF/CRA - Morne Vergain - 97139 LES ABYMES

– STPAF/Etat-major – (BMR-UJI) - Ancienne aérogare Sud - Le Raizet - 97139 Abymes

– STPAF/Aéroport Maryse CONDÉ - Morne Maniel - 97139 Abymes

Service de la Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion

- Unité RAID 971 - Morne Vergain - 97139 LES ABYMES

Service administratif de la Police Nationale (

- SATPN - Morne Vergain 97139 LES ABYMES

Lot n°2 : site de Pointe-à-Pitre

Services de la Direction Territoriale de la Police Nationale

- STPAF/Port Autonome - BP 467 – 97110 Pointe à Pitre

- DTPN (Direction Territoriale de la Police Nationale) - Quartier Lafond - 97110 Pointe-à-Pitre

Lot n°3 : site de Basse-Terre

Services de la Direction Territoriale de la Police Nationale

– SRT - 267, Allée Maurice Micaux - BP 466 - 97108 Basse-Terre Cédex

– SPAF (UJI) – Port autonome - 97 100 Basse-Terre

– Circonscription de sécurité publique - 10 Rue de la République - 97 100 Basse-Terre

– UOP/CDI - 267, Allée Maurice Micaux - BP 466 - 97108 Basse-Terre Cédex

Service administratif de la Police Nationale

– SATPN - 267, Allée Maurice Micaux - BP 466 - 97108 Basse-Terre Cédex

Les services relatifs au lot 3 (Direction Territoriale de la Police Nationale et Service administratif de la Police Nationale) sont appelés à déménager dans le courant de l’année 2025.

Dans le cadre de leur transfert, la clause de réexamen sera appliquée (cf. cahier administratif des clauses particulières).

Lot n°4 : site de Saint-Martin

Service de la Direction Territoriale de la Police Nationale

- STPAF – Aéroport Grand Case - 97150 Saint-Martin
- STPAF/COE - 97150 Saint-Martin
- STPAF Gare maritime – Marigot - 97150 Saint-Martin
- STPAF LRA – Concordia - 97 150 Saint-Martin
- SRT – Concordia - 97 150 Saint-Martin

Lot n°5 : site de Capesterre-Belle-Eau

Service de la Direction Territoriale de la Police Nationale

Circonscription de sécurité publique – 22 Rue Paule LACAVE – 97130 Capesterre-Belle-Eau

3.2 – Modalités de soumission (lots) :

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots à l'article R2113-1 du décret du Code de la commande publique. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3.3 – Tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les variantes ne sont pas autorisées

3.4 – Langue de rédaction :

Toutes les pièces de l'offre devront être rédigées en langue française

3.5 – Unité monétaire :

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

3.6 – Options :

Aucune option n'est définie au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

3.7 – Référence à la nomenclature européenne (CPV) :

Classification au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) :

- 90919200-4 - nettoyage de bureaux/locaux
- 90911300-9 - nettoyage de vitres

3.8 – Type et procédure de passation :

La présente consultation est un appel d'offre ouvert (AOO) passé en application à l'article R2124-2 du décret du Code de la commande publique.

3.9 – Durée du marché :

À titre indicatif, le marché est passé pour une période allant du 18 mars 2025* jusqu'au 31 décembre 2025. A l'issue de cette période, il pourra être **reconduit chaque année, par décision tacite**, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

Le délai d'exécution des prestations courra à compter de la date indiquée dans l'ordre de service et ne pourra être modifié sans accord du représentant du pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la commande publique, la reconduction ne pourra être refusée par le titulaire.

En cas de non reconduction par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne pourra prétendre à une quelconque indemnité de ce fait. Le titulaire en sera informé, par écrit, 2 mois avant la date d'échéance.

Au terme du présent marché, si pour une raison quelconque le nouveau marché ne peut être notifié, le marché en cours sera reconduit à titre exceptionnel, par avenant, pour une durée ne pouvant pas dépasser un an.

*** La date de commencement d'exécution des prestations (18 mars 2025) ne concerne pas les services ci-dessous rattachés aux lots 1 et 4.**

Services de la Direction Territoriale de la Police Nationale

- STPJ - Morne Vergain - 97139 LES ABYMES
- SRT – Concordia - 97 150 Saint-Martin
- STPAF Gare maritime – Marigot - 97150 Saint-Martin

Service de la Direction de la Sécurité Intérieure

- DSI - Immeuble Grégas – Morne Boissard – 97 139 Les Abymes

La date d'exécution des prestations concernant ces 4 (quatre) services désignés ci-dessous débutera le 1^{er} Juillet 2025.

3.10 – Visite des sites *obligatoires*

Compte tenu de la dispersion des sites, une visite groupée des lieux est préfixée. Elle sera assurée avec **un représentant du bureau de la gestion technique du patrimoine du SATPN et un représentant de la DTPN**. Pour toute information concernant la visite des sites, les concurrents doivent s'adresser auprès au référent du SATPN dont les coordonnées figurent dans le tableau du paragraphe 1.1 du règlement de consultation (RC).

- Sites de Sainte-Martin **le lundi 03 février 2025** à 8h30
- Sites des Abymes **le mardi 04 février 2025** à 8h30
- Sites de Basse-Terre **le mercredi 05 février 2025** à 8h30
- Sites de Pointe-à-Pitre **le jeudi 06 février 2025** à 8h30
- Sites de Capesterre-Belle-Eau **le vendredi 07 février 2025** à 8h30

Ces dates de visite devront être respectées. À la demande des candidats, le pouvoir adjudicateur ne fixera pas ou ne décalera pas ces dates de visite sauf en cas de force majeure (telles que une catastrophe naturelle ou des événements exceptionnels comme un cyclone, une tempête, une grève qui occasionnelle un blocage des routes).

En aucun cas, le ou les candidat (s) retenu (s) ne pourra (ont) se prévaloir de l'absence de renseignements. De ce fait, après s'être rendu sur les divers sites pour en estimer l'importance et ayant pris connaissance du cahier des charges, il (s) ne pourra (sont) sous aucun prétexte, soit par omission ou toute autre raison, être dispensé d'exécuter une prestation ou réclamer une plus-value.

Le jour de la visite, si les concurrents estiment devoir poser des questions, ils devront le faire par écrit par le biais du site dématérialisé de la PLACE. Une réponse leur sera apportée ainsi qu'aux autres candidats par la même voie.

3.11 – Conditions d'exécution de l'accord-cadre :

Un ordre de service sera transmis au titulaire pour le début d'exécution des prestations et ne peut être modifié sans accord du représentant du pouvoir adjudicateur. Les délais d'intervention et d'exécution sont précisés dans le CCAP. Si la date de commencement d'exécution est reportée, les titulaires en seront informés.

3.12 - Cautionnement et garantie exigés :

Il ne sera pas exigé de retenue de garantie

3.13 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date de limite fixée pour la réception des propositions.

3.14 - Complément à apporter au cahier des charges :

Sans objet.

3.15 – Forme juridique de l'attributaire :

Les candidats peuvent se présenter seul ou sous forme de groupement conjoint avec un mandataire désigné qui sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. En cas de présentation de groupement d'entreprises, cette clause est indispensable sous peine d'irrecevabilité des dossiers.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 2145-21 du décret en vigueur de la commande publique. Les candidats ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

En cas de groupement, l'offre devra présenter le mandataire et les engagements pris par tous les membres du groupement. Chaque membre devra fournir les pièces nécessaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'opérateurs économiques devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt s'il y a lieu. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600,00 € TTC.

3.16 – Sous-traitance

La sous-traitance totale est interdite.

Le titulaire peut sous-traiter une partie des prestations sous réserve qu'il ait obtenu l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

Dans le cas de sous-traitance, à l'appui de son offre, le candidat devra fournir la ou les demandes d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement du ou des sous-traitants pressentis (formulaire DC4). L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

En cas de sous-traitance, le titulaire est personnellement responsable de l'exécution de l'ensemble des prestations du marché.

IV – DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 – Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est à retirer soit sur la plate-forme dématérialisée : <https://www.marches-publics.gouv.fr> – rubrique: toutes les annonces d'information ou sur le site de la préfecture de la région Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>.

4.2 – Contenu du dossier de consultation

Le document de consultation (DC) comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global et forfaitaire non contractuelle (annexes 1 DPGF correspondant à chaque lot).
- Les tableaux d'engagement sur le chantier (annexes 2 des lots)
- Les bordereaux de prix unitaire (annexes 3 BPU correspondant à chaque lot)
- Le cadre de réponse technique (annexes 4) qui est contractuel. **(L'absence de cette pièce entraînera le rejet de l'offre).**
- **Les annexes concernant la masse salariale**
- L'attestation de visite
- L'attestation sur l'honneur
- Les formulaires ATTRI (l'acte d'engagement) - DC1 – DC2 et DC4 qui peuvent être téléchargés sur le portail susvisé.

Le cahier des clauses administratives générales établi par l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services, non fourni

4.3 – Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours **calendaires** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente sera applicable en fonction de cette nouvelle date.

V – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats ne doivent pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner, conformément aux dispositions de l'ordonnance précitée.

Les candidats doivent posséder les capacités nécessaires pour exécuter le marché.

VI – PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

6.1 – Documents à produire

Les formulaires (DC1, DC2, ATTRI1, DC4...) sont à télécharger sur le site et à renseigner : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou sur la plate forme www.marches-publics.gouv.fr.

6.2 – Engagement

L'acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété par la personne habilitée ; au stade de la transmission, la signature n'est pas obligatoire. La partie relative au prix devra être complétée (TVA – montant HT en lettres).

La DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire),
Le BPU (Bordereau des Prix Unitaires),
Le tableau d'engagement sur le chantier paraphé et signé par la personne habilitée,
Le cadre de réponse technique,
L'attestation de visite,
L'attestation sur l'honneur.
La Délégation de pouvoir d'engager la société

6.3 – Renseignements concernant la situation propre du fournisseur

Une attestation sur l'honneur (DC1) visée à l'article R2143-1 et suivants du décret précité justifiant :

- qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales,
- qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L342-9 – L342-10 – L341-6 – L125-1 – L125-3 du Code du travail.

6.4 – Statut juridique et capacité professionnelle

Tous documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le fournisseur.

6.5 – Capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des 3 dernières années (DC2).

Le candidat transmettra la liste des services effectués au cours des 3 dernières années dans le cadre de conventions similaires (publiques ou privées) ou démontrera que la société a les compétences nécessaires pour réaliser les prestations

Le candidat pourra fournir tout élément qu'il jugera utile à l'analyse de son offre, notamment pour les entreprises employant plus de 20 salariés : une attestation annuelle relative aux emplois de personnes handicapés ou attestations d'acquiescement de la contribution au fond de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

6.6 – Conditions d'envoi et de remise des plis

Les candidats transmettront leur dossier sur le portail dématérialisé de l'État :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis transmis par voie électronique seront horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

Le candidat pourra déposer ou envoyer au SATPN par porteur ou envoi recommandé, également sur support physique électronique (clef USB) ou sur support papier une « copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR » (mention devant figurer sur le pli scellé ainsi que le numéro de l'accord-cadre), dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, à l'adresse indiquée à l'article I du présent règlement de consultation.

Le dépôt de la copie de sauvegarde ne correspond pas au dépôt d'une offre.

La copie de sauvegarde peut être utilisée en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures/offres transmises par voie électronique.

6.7 – Date limite et heure limites de réception des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres **ou éventuellement la transmission de la copie de sauvegarde** devront être transmises **jusqu’au 25 février 2025, 12 heures précises**, heure de Guadeloupe.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l’heure limite fixées au présent règlement de la consultation ou ceux qui seraient incomplets ne seront pas retenus.

VII – CRITÈRE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Dans le cas d’une absence de pièces relatives à la candidature, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier dans un délai de cinq jours a/c de la réception de la demande faite par courrier électronique. À défaut de production de ou des documents réclamés dans le délai fixé, la candidature sera déclarée irrecevable. Il s’agit d’une faculté laissée à l’appréciation du pouvoir adjudicateur. Ne seront pas admises lors de l’ouverture de plis les candidatures qui ne présentent pas de garanties et capacités techniques professionnelles et financières suffisantes pour exécuter le marché.

VIII – CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES

Seules les enveloppes contenant les offres des entreprises dont la candidature aura été jugée recevable seront ouvertes.

L’acheteur pourra faire application de l’article R2152-4 du CCP pour ce qui concerne les offres qui semblent anormalement basses.

8.1 - Critères d’attribution

L’offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères hiérarchisés et pondérés comme suit dès lors que les documents visés aux articles R2143-6 à R2143-10 du CCAP auront été produits :

Critères d’attribution	État du critère	Note par critère	Coefficient sur 100
1. Prix des prestations	Prix de l’offre conforme la moins-disante/prix de l’offre jugée x 60		60
2. Valeur technique de l’offre	Note méthodologique détaillant l’organisation et moyens mis en œuvre pour l’exécution des prestations		40

L’appréciation et le classement des offres seront effectués sur la base de critères d’attribution pondérés suivants :

Critère 1 : prix : 60 %

S’agissant du prix, chaque offre se verra attribuer un nombre de points selon la formule suivante :

(Nombre de points X PMD /PO

PMD = prix de l’offre la moins disante

PO = prix de l’offre considérée

Critère 2 : Valeur technique : 40 points décomposés comme suit :

Sous-critère 1 :12 points

Moyens humains que le candidat entend mettre en place et responsable encadrement pour mener à bien la prestation : **(8 pts)**

(Mauvais : 0 – Moyen : 4 – Bon : 6 – Très bon : 8)

Tenue du personnel : décrire les moyens mis à disposition du personnel : (4 pts)
(Mauvais : 0 – Moyen : 2 – Bon : 3 – Très bon : 4)

Sous-critère 2 : 20 points

Moyens techniques et qualité du matériel affectés à la prestation : (4 pts)
(Mauvais : 0 – Moyen : 2 – Bon : 3 – Très bon : 4)

Qualité des produits écolabel utilisés : prise en compte de considérations liées à l'environnement, à la santé et à l'hygiène : (8 pts)
(Mauvais : 0 – Moyen : 4 – Bon : 6 – Très bon : 8)

Liste, fiches techniques et fiches de sécurité des produits et du matériel que le candidat entend mettre en place pour mener à bien la prestation : (8 pts)
(Mauvais : 0 – Moyen : 4 – Bon : 6 – Très bon : 8)

La notation de la qualité des produits fournis sera effectuée, en analysant les fiches techniques des produits fournis afin de vérifier leur caractère éco-responsable (pour les produits d'entretien) et leur qualité (pour les consommables).

Sous-critère 3 : 8 points

Fréquence des contrôles et modèle de cahier de liaison : (8 pts)
(Mauvais : 0 – Moyen : 4 – Bon : 6 – Très bon : 8)

L'addition des 2 notes pondérées (Prix et valeur technique) permettra sur chaque offre, l'attribution d'une note globale à l'entreprise. C'est la note globale qui permettra d'obtenir, au terme de l'analyse, un classement des offres qui guidera le choix du pouvoir adjudicateur. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé au rang 1 et ainsi de suite.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats fiscaux et sociaux (articles 2143-6 à 2143-10 du CCP) prévus dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur (cinq jours), son offre sera rejetée à l'issue des 5 jours. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur rappelle que l'accomplissement d'une procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer ou de conclure un marché. Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à attribuer ou à conclure le marché, soit recommencer la procédure, au besoin d'une autre manière.

8.2 - Mise au point (article R2152-13)

La mise au point sera autorisée, si les modifications ne remettent pas en cause les caractéristiques substantielles de l'offre, ni le classement des offres. Il s'agira de modifications mineures. La mise au point sera signée par les 2 parties et annexée à l'AE du marché. Il ne s'agit pas d'une négociation.

IX – RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRES

1 – Pour une bonne traçabilité, tous les échanges relatifs à ce marché se feront par le biais du portail PLACE.

2 – Les candidats doivent utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> ; ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, il est conseillé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plate-forme de dématérialisation de l'État (PLACE) pour être informés des informations relatives à la consultation et des réponses apportées aux questions posées par d'autres candidats. Les candidats qui ne s'identifieront pas ne pourront pas être alertés.

Pendant la phase de consultation, toutes les questions relatives au marché devront être transmises obligatoirement par la voie dématérialisée sur le site de la plate-forme des achats de l'État (PLACE) <https://www.marchespublics.gouv.fr> au plus tard 9 jours avant la date de remise des plis. Une réponse leur sera apportée 7 jours avant le dépôt des plis.

X – JURIDICTION COMPÉTENTE

Le pouvoir adjudicateur peut soumettre tout différend qui les oppose au comité consultatif de règlement amiable des litiges, conformément aux dispositions de l'article 127 du code des marchés publics :

Préfecture de la région Île-de-France – Préfecture de Paris 5, rue Leblanc – 75 911 Paris cedex 15 –

Tél. : 01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00 – Fax : 01.82.52.42.95 - Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Les litiges qui ne recevront pas de solution amiable relèveront de la compétence du tribunal administratif de Basse-Terre – 6 rue VICTOR HUGUES – 97100 Basse-Terre

Tél : 0590 814538 – Fax : 0590 819670 – Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Le Tribunal administratif de Basse-Terre peut être saisi par l'application informatique "

Télérecours citoyens "Accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Marché n°971-PREF-SATPN-2025-AOO-AI-01

I - Pour l'examen de leur candidature

A - Pièces obligatoires

- DC1 : acte de candidature
- DC2 : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires sur les dernières années
- Présentation de la société (moyens humains et matériels, chiffres d'affaires, etc...)
- Références privées ou publiques des trois dernières années
- L'attestation d'assurances en cours de validité

B - Pièces complémentaires

- Attestations fiscales et sociales
- Extrait K Bis

II - Pour l'examen de leur offre

- L'ATTRI1 : acte d'engagement, dûment rempli, par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société (un acte d'engagement par lot) (signature ultérieure pour le candidat retenu)
- Le DC4 : s'il y a lieu, déclaration de sous-traitant paraphé à chaque page et signé
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), complété, daté, signé par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société, pour chaque lot,
- Le bordereau de prix unitaire, complété, daté et signé par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société, pour chaque lot
- Le cadre de réponse technique joints dûment rempli, daté et signé obligatoire. Le candidat peut joindre également un mémoire (facultatif) pour compléter les sous critères techniques demandés
- Le tableau d'engagement daté, signé par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société
- L'attestation de visite dûment complétée et signée par le contrôleur technique du SATPN
- Toute information utile permettant de valoriser l'aspect respect de l'environnement du produit.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur offre si celle-ci est incomplète. S'il ne demande pas de régularisation, les candidatures et les offres dont les dossiers de candidature seront incomplets ne seront pas examinées.